Été 2016 — nº 45

Le Rassembleur

Bulletin du Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec de la région Montréal—Laval

Après la grève, le repos et du soleil!

Crédits: Marie-Pier Paquette

Un nouveau cycle, un nouveau mandat!

Crédits: Gaetjens Voltaire

Nous venons de terminer le cycle 2012-2016. Probablement l'un des plus importants, des plus intenses et des plus mobilisateurs de l'histoire de notre région. Nous sommes passés par plusieurs événements marquants depuis les 4 dernières années, en débutant par la grève étudiante de 2012, suivie par l'élection d'un gouvernement péquiste minoritaire et, ensuite, par l'arrivée du gouvernement libéral.

Nous avons vécu l'arrivée de l'Agence Revenu Québec, la privatisation de certaines parties de la fonction publique, les politiques d'austérité du gouvernement Harper et du gouvernement Couillard et, pour terminer, les négociations qui ont été extrêmement difficiles dans le secteur public avec le ministre et président du Conseil du trésor, Martin Coiteux.

Ce cycle a aussi été marqué par le départ et l'arrivée de nouvelles dirigeantes et nouveaux dirigeants de section dans notre région. Un taux de roulement extrêmement élevé qui définit, en quelque sorte, l'arrivée d'une nouvelle génération au sein de notre organisation.

Le visage de la région a nettement changé depuis 4 ans ainsi que la dynamique. Nous avons manifestement pris un virage jeunesse et nous avons su nous adapter aux nouvelles réalités de cette génération. Celle-ci a pris sa place ; nous l'avons formée et nous continuerons à la former durant les prochaines années.

Laissez-nous vous remercier de votre appui lors de nos élections à l'Assemblée régionale du 20 mai dernier. L'équipe régionale est donc composée de Norma, Ginette et Nathalie à la condition féminine, de Karine, la nouvelle responsable jeune avec Vanessa, qui sera sa substitut, ainsi que de Marie Claire, Louis et moi comme représentant régional.

À la suite des orientations que nous avons prises le 26 avril dernier, beaucoup de travail est à venir, et ce, dans le but de satisfaire les demandes que vous nous avez formulées durant les derniers mois. Des formations sociopolitiques, politiques et statutaires seront au centre de nos orientations. L'implication politique, communautaire et économique sera mise de l'avant pour que notre région prenne sa place dans les différentes instances de la région de Montréal-Laval.

Nous aurons besoin de votre implication, de votre dévouement et de votre engagement syndical afin que nous puissions arriver ensemble à réaliser ces orientations. Lors du dernier mandat, nous avons réussi à reconstruire le sentiment d'appartenance qui anime la région de Montréal-Laval.

À l'intérieur de notre organisation, nous avons pris notre place, nous avons élevé les débats et nous avons donné notre couleur. De plus, nous avons démontré que le milieu syndical n'est pas seulement une notion d'argent, mais bien une notion de défense des plus démunis de notre organisation et de notre société face aux injustices.

Nos gouvernements respectifs sont de plus en plus à droite et antisyndical ; nous devrons reprendre notre place dans les débats politiques afin que votre mandat soit des plus profitables pour les gens que vous représentez.

Nous allons ensemble nous engager, nous informer, nous impliquer et réaliser l'impossible. Nous sommes la région de Montréal-Laval et nous pouvons tout réaliser : à nous d'y croire !

Au nom de l'équipe régionale Montréal-Laval, merci de vos appuis, syndicalement et solidairement MERCI !

Jean-François Sylvestre
Président régional

For English Please Press Nine

Le vendredi 27 mai, j'ai rencontré Éric Bouchard le directeur général et porte-parole du Mouvement Québec français.

- Monsieur Bouchard, quelle est la situation du français au Québec et surtout à Montréal?

« Depuis 1996, le poids démographique du français comme langue maternelle et comme langue d'usage accuse un grand recul. »

Selon Marc Termote de l'OQLF, avec une perspective d'accueil de 60 000 immigrants par année, si rien n'est fait pour rectifier le tir, la proportion de ceux et celles qui utilisent le français le plus souvent à la maison passera d'ici 2056 de 82 % à 73 % pour l'ensemble du Québec et de 53 % à 43 % pour l'ile de Montréal.

Je lui ai demandé alors ce qu'on devrait faire pour renverser la vapeur. Il me proposa quelques solutions, et m'invita à aller lire le mémoire qu'il a présenté pour la Société Saint-Jean-Baptiste en février 2015 lors de la Commission parlementaire sur la politique d'immigration.

Pour le moment, M. Bouchard tente de conscientiser le gouvernement pour changer certaines pratiques qui encouragent le bilinguisme de nos institutions.

Par exemple, me dit-il, lorsque vous appelez dans les organismes gouvernementaux, on vous offre de vous donner le service dans les deux langues. Au Québec, on veut bilinguiser les services de toute la Fonction publique pour seulement 5 % de gens qui ne connaissent pas le français. Aucun endroit dans le monde n'agit de la sorte.

Je me demandais si, dans le reste du Canada, les services gouvernementaux provinciaux sont offerts dans les deux langues. La réponse est non.

Dans le mémoire de la Société St-Jean-Baptiste, on dit que plusieurs citoyens s'opposent à l'unilinguisme étatique du gouvernement québécois. Pourtant il est pratiqué dans d'autres provinces du Canada où aucun incitatif à utiliser le français n'est offert. Alors pourquoi serait-ce différent pour le Québec ?

Contrairement à la France où toutes les institutions publiques fonctionnent uniquement en français et où les allophones et les anglophones doivent utiliser le français pour vivre, les institutions publiques bilingues du Québec permettent aux non-francophones d'avoir des interactions avec le gouvernement en anglais.

Après notre entrevue, j'ai fait quelques démarches. Par exemple, j'ai appelé à l'Université York de Toronto et aucune touche ne m'invitait à recevoir le service en français, à Calgary non plus. Mais à l'UQAM ou à l'Université de Montréal, on m'invitait à faire le 9 pour avoir le service en anglais.

Pire ! Par curiosité, j'ai contacté

suite à la page 5

L'obligation du temps supplémentaire

La grande majorité de nos membres œuvre dans des tâches et des activités de bureau. Les mandats ministériels de leur employeur ne les exposent qu'occasionnellement au surcroît de travail et au temps supplémentaire. Souvent, la pratique en usage consiste à demander aux volontaires de rester en poste afin de traiter le surplus de travail. La plupart du temps, cette pratique suffit pour combler les besoins de l'organisation. Toutefois, cette pratique fréquente dans votre bureau ne constitue pas la limite au droit de gestion. Si bien qu'une question revient régulièrement. « Peut-on refuser d'effectuer du temps supplémentaire ? »

La réponse est non. Désolé pour les gens qui espéraient une autre réponse. Les conventions collectives ainsi que les normes du travail ne concèdent pas de droit de refus à l'employé lorsque l'employeur requiert ses employés à travailler après les heures normales. En fait, les seuls motifs de refus sont essentiellement liés aux limites horaires prescrites aux conventions collectives et aux normes du travail impliquant le temps supplémentaire.

Toutefois, une prescription médicale connue par l'employeur constitue le principal motif pour se soustraire à l'obligation du temps supplémentaire. C'est le cas, notamment, des personnes handicapées, réhabilitées par la SAAQ, la CSST ou en retour progressif d'invalidité, qui se voient prescrire des périodes de travail contrôlées par le médecin, en matière d'heures et de jours.

Il y a une autre situation particulière qui représente une certaine obstruction au droit de gestion de l'employeur en matière de temps supplémentaire. C'est le cas de la responsabilité parentale qui, lorsque la période de temps supplémentaire n'a pas été annoncée dans un délai raisonnable pour le parent, lui permet de se soustraire un moment aux exigences du travail demandé. Les garderies ont des plages horaires limitées et l'entourage social et familial ne peut être mobilisé à la garde d'enfant que dans une période raisonnable. Un employeur doit alors, permettre à l'employé d'assurer la sécurité de ses enfants. L'employé doit toutefois faire l'effort nécessaire afin de se rendre disponible aux périodes de travail annoncées et requises par l'employeur.

Selon les personnes impliquées dans la demande de l'employeur, le temps supplémentaire constitue un avantage sensible aux yeux des uns et un inconvénient irritant aux yeux des autres.

En conséquence, les conventions collectives requièrent que le travail en temps supplémentaire ne soit exécuté que par les personnes occupant le corps d'emploi conforme à la tâche à réaliser, et prescrivent le principe d'équité pour partager les heures de travail disponibles dans ce contexte.

Habituellement, les plaintes et griefs en ce domaine basent leurs prétentions sur le non-respect de l'équité d'accès au temps supplémentaire. Quelques recours ciblent également le non-respect des descriptions d'emploi et des classes d'emploi impliquées dans des périodes de temps supplémentaire.

Bien qu'exhaustif à démontrer et à calculer, la réclamation du travailleur vise habituellement le paiement des salaires perdus et versés lorsque le travail requis en temps supplémentaire est correctement attribué.

Finalement, rappelez-vous qu'aucune notion d'ancienneté n'est impliquée dans la gestion du temps supplémentaire et ne confère aucun droit d'en faire ou d'en refuser.

Louis Jubinville
Représentant technique

suite de la page 3

certains de nos ministères et voici le résultat. À l'Immigration du Québec, après avoir donné quelques informations en français, on m'invitait à presser sur le 9, de même qu'à la RAMQ, au MTESSS, à la SAAQ et à Revenu Québec. La Régie du logement me proposait de faire le 9 dès le début. Oui, tous ces ministères offrent le service en anglais.

Les seules exceptions sont le CNESST et la Régie du bâtiment où le message n'est qu'en français. Chapeau à ces deux ministères !

Bien sûr, je n'ai pas fait le tour de tous les ministères, mais je m'engage à le faire au cours de l'année qui vient. Je vous en ferai un compte rendu dans les prochaines parutions.

Pour un gouvernement qui doit faire respecter la loi 101 et défendre le français, c'est assez surprenant. Pourquoi les nouveaux arrivants devraient-ils apprendre le français si même l'État offre de les servir en anglais ? Quel message envoie-t-on à nos immigrants ? M. Bouchard dit que l'État pourrait obliger les usagers qui désirent recevoir la documentation en anglais, à le demander par écrit chaque année en remplissant un formulaire qu'ils devraient remettre aux ministères auxquels ils s'adressent.

Le bilinguisme de la Fonction publique a un impact direct sur les travailleurs québécois, car si l'État n'exige pas la connaissance de l'anglais pour l'embauche dans la Fonction publique, il n'en reste pas moins qu'on le favorise lorsque vient le temps d'engager des employés, particulièrement dans certaines régions du Québec, comme à Montréal par exemple.

Et qu'en est-il de l'anglais comme langue de travail à Montréal ? Ce sera le thème de mon prochain article.

Marie Claire Baigner
Vice-présidente

Perception automatique des pensions alimentaires

Crédits: Louis Jubinville

Avez-vous entendu parler d'une des recommandations du Rapport Robillard sur la remise en question du programme de perception automatique des pensions alimentaires? Sans être alarmiste, lorsque les groupes féministes mettent en garde la population contre des coupures dans les programmes sociaux et nous préviennent de la menace des droits acquis, force est de constater que c'est souvent avec raison. Par exemple, le deuxième rapport de l'ex-ministre Lucienne Robillard sur la révision permanente des programmes, déposé le 7 octobre 2015, a mis de l'avant diverses recommandations pour revoir de fond en comble le mode de fonctionnement de l'État québécois. Dans les médias, il a surtout été question de la fin du monopole de la Société des alcools du Québec et du transfert des activités de Revenu Québec au fédéral.

Rien de nouveau jusqu'à présent. Ce n'est pas la première fois que l'Etat reluque le secteur privé et qu'il a recours à la sous-traitance des services publics au milieu dit communautaire.

Mais avec sa proposition de mettre fin au programme de perception automatique des pensions alimentaires, le rapport Robillard propose un retour inquiétant pour les droits des femmes. Pourtant, madame Robillard a certainement connu des femmes devenues pauvres à la suite de leur divorce et forcées de quémander une pension pour les enfants. La plupart du temps, le père fuyait ses responsabilités par divers subterfuges. Rappelons que la loi facilitant le paiement des pensions alimentaires a été adoptée pour protéger les femmes et les enfants. Aussi, le programme de perception automatique des pensions alimentaires est une revendication historique des femmes. Ce programme n'est rien de moins qu'une bénédiction pour les femmes et les enfants à travers le Québec ! Depuis 1997, c'est le ministre du Revenu du Québec qui se charge de percevoir directement la pension alimentaire du salaire du conjoint payeur, sans frais pour le/la bénéficiaire. Cette procédure a l'avantage de faire économiser une fortune en honoraires d'avocats aux femmes qui n'ont pas toujours les moyens d'entamer des procédures judiciaires pour saisir la pension alimentaire à laquelle elles ont droit!

Toutefois, le rapport Robillard veut dénaturer le programme de perception automatique des pensions alimentaires en proposant une tarification d'une partie du coût de la perception. Il suggère de transférer la responsabilité de ce programme à un autre ministère sans lui accorder les ressources humaines et financières nécessaires. Or, nous ne voulons pas revenir à une quelconque tarification, et encore moins à une période où les femmes élevaient leurs enfants sans soutien financier adéquat.

Si on appliquait la recommandation de la commission Robillard, on menacerait la sécurité financière de la conjointe (majoritairement) qui a la charge de l'enfant, et on remettrait en question tout le caractère universel du programme. Nous n'accepterons jamais un éventuel retour où les femmes devaient se battre pour que l'ex-conjoint verse les montants de base de leur enfant.

En 1991, le groupe de travail pour les jeunes avait rédigé un rapport pour le ministère de la Santé et des Services sociaux intitulé : « Un Québec fou de ses enfants ». Nous sommes en 2016, et nous nous questionnons sérieusement sur la vision du gouvernement du Québec au sujet de l'avenir de nos enfants. Parce que s'attaquer au programme de perception automatique des pensions alimentaires n'est rien d'autre que s'attaquer à l'épanouissement de nos enfants.

D'ailleurs, le document du ministère de la Famille et des Aînés : « Un portrait statistique des familles au Québec – 2011 », nous informe entre autres que :

1. Le doublement, entre 1991 et 2006, du nombre de couples en union libre avec enfants, la diminution importante de la proportion des familles biparentales (78,3 % en 1991 et 72,2 % en 2006) et la hausse du nombre et de la proportion de familles monoparentales (27,8 % en 2006), témoignent d'importantes évolutions de la famille durant les 15 dernières années.

2. La progression des familles avec un seul enfant ne se dément pas. Plus associée aux couples en union libre et aux familles monoparentales, elle représente 47,4 % des familles avec enfants en 2006 (45,0 % en 1996).

Nous savons tous qu'en général, après une séparation, les femmes s'appauvrissent. Si elles ont la charge de l'enfant, leur situation se détériore de façon substantielle. Beaucoup de pères tentent de se désister à leur obligation parentale. Cela est triste, mais réel.

Les représentantes régionales à la condition féminine suggèrent donc à Mme Robillard de refaire ses travaux. Sabrer aveuglément dans les services publics, sans en mesurer les conséquences autres que financières, est tout simplement irresponsable. Disons-le, les programmes et services publics apportent des bienfaits à la société. Si Mme Robillard ne veut ou ne peut refaire son rapport, c'est au gouvernement du Québec de non seulement tabletter ce rapport, mais de le détruire.

Les Québécoises et les Québécois ont choisi leur vision de leur société. Que le gouvernement Couillard les écoute.

Nathalie Labelle, Ginette Bérubé et Norma Bakhos
Représentantes à la condition féminine

L'école militante 2016
Le renouveau d'un succès annuel

Cette année, c'était la 9e édition de l'école militante. Mais pour nous, c'était la première fois que nous devions l'organiser… Des chaussures un peu grandes pour nos pieds, mais quitte à mettre des bas au bout pour les remplir, nous allions les chausser !

Nous avons eu cette année, 41 participants jeunes et moins jeunes. Ils venaient principalement de notre région, mais aussi des régions 1, 4 et 5. Parmi les participants, nous retrouvions les trois élues régionales de la condition féminine, notre représentant technique régional, les trois membres du CNJ et la grande visite de notre nouveau président général, Christian Daigle. Plusieurs étaient heureux de pouvoir lui parler directement en dehors du cadre formel des instances.

Nous avons quelque peu changé le concept et l'image de l'école militante cette année. Nous croyons que tous ont apprécié. Nous avons eu une conférence de monsieur Stéphane Paquin. Il nous a présenté la sociodémocratie actuelle, en comparaison avec les modèles scandinaves. Aussi, une conférence de madame Colleen Thorpe de l'organisation Équiterre, sur les concepts de l'écoresponsabilité organisationnelle et individuelle. Ces deux conférences ont donné lieu à des discussions et des échanges très intéressants.

Après avoir sondé les jeunes, la formation syndicale était le sujet le plus demandé. Nous avons décidé d'inclure une formation sur les griefs. Cette formation a été donnée par Cédric Charles. La formation comportait deux volets : la théorie et une mise en situation. Cela a été très instructif et apprécié. Nicolas du CNJ a présenté les modifications aux statuts concernant les jeunes, les orientations et projets du CNJ pour les 4 prochaines années.

Pour terminer, nous avons fait des activités de « Team Building ». Cela n'a pas été facile de faire accepter ce concept d'activités dans l'horaire. Cependant, après plusieurs discussions, nous y sommes arrivés. Cette partie a été un franc succès. Les participants étaient divisés en 4 équipes et devaient réaliser une série d'activités physiques sous la forme d'une course à relais. Nous avons pu profiter du beau soleil pour nous dégourdir les jambes et faire du sport tous ensemble. Les rires, les cris, les encouragements et les bibittes étaient au rendez-vous.

Samedi soir, certains préféraient être autour du feu pour discuter et d'autres ont participé au jeu que Jean-Benoît (224) a animé à l'intérieur. Un jeu de table qui s'appelle « Le secret d'Hitler». Le nom semble lourd, mais le jeu est très drôle. Nous avons eu beaucoup de plaisir. Nous étions divisés en deux équipes, on devait trouver Hitler et l'éliminer, tout en tentant de faire adopter le plus de lois ou de renverser le gouvernement.

Merci d'avoir participé en grand nombre à cette 9e édition. Nous réitérons nos remerciements à Émilie (207), Mohamad (209) et Lydia (224) pour leur aide dans l'organisation.

La barre est haute pour la prochaine année et la 10e édition promet d'être haute en couleur. Nous soulignerons en grand le 10e anniversaire de cette belle initiative syndicale et vous invitons tous à vous joindre à nous !

Karine Dextras Paquette et Vanessa Monterio Chaves
Représentantes des jeunes régionales

Place aux jeunes

Crédits: Jolyne Tessier

Crédits: Karine Dextras-Paquette

Moi, dans mon temps...

Durant les dernières semaines, nous avons eu l'«Audace de nous renouveler» en élisant une nouvelle présidence, en modifiant en profondeur nos statuts pour la pérennité de notre organisation et en offrant plus de place à notre relève.

Les réunions impliquent souvent une socialisation en soirée et j'ai été impressionnée de voir la différence entre les visages de 2012 et ceux de 2016. Avec mes deux mandats complets, je suis rendue une expérimentée! La majorité des dirigeants n'avait même pas un premier mandat complet. Un travail important de formation et consolidation de la structure est à venir dans le prochain cycle.

Un autre dossier sera accaparant à l'automne, soit celui des fusions de sections, et aussi, de repartir la machine en choisissant un des deux modes de fonctionnement.

La section 214 sera complètement démembrée pour générer trois gros Frankenstein. Il sera intéressant, mais sensible, selon moi, d'amarrer des cultures organisationnelles et règles de fonctionnement très différentes. Il faut mettre de côté nos intérêts personnels et penser à la survie de notre organisation.

D'ici là, je vous souhaite une bonne réécriture des statuts complémentaires et une belle saison estivale.

Jolyne Tessier
Présidente section 214

C'est-y plus grave de dire des menteries ou des mensonges? C'est la question qui me vient à l'esprit en écoutant les nouvelles. Y-a pas à dire, la sous-ministre Savoie et son ministre Daoust m'inspirent. Mon IPad est plein de leurs faits d'armes désolants et ahurissants. Que ce soit l'octroi douteux de contrats, l'autorisation inexpliquée de dépassement des coûts, la falsification de documents ministériels ou le déni de responsabilité malgré les procès-verbaux, il semble bien que ces personnes ne soient plus les exemples de probités qu'inspirent leur CV d'antan. Pire, à les entendre, pus moyen de savoir si c'est des menteries ou des mensonges.

Au fond, ils viennent rajouter une couche de discrédit sur le service public et par association, sur la réputation des travailleurs de l'Etat. Me souviens, y-a pas longtemps, d'avoir entendu les libéraux rêver d'une agence pour Transport Québec. Le ministre de l'époque espérait la plus grande autonomie et indépendance de l'organisation. Le patron évoquait l'efficacité et la souplesse de gestion. Le syndicat redoutait le pillage du patrimoine, et la privatisation de l'expertise. Au final, rien n'a changé. Surtout pas la confiance de la population envers les serviteurs de l'Etat. Malheureusement, rien n'empêche rien.

Le Règlement sur l'éthique et la discipline dans la fonction publique est un règlement qui gouverne tous les fonctionnaires de l'Etat, du ministre à l'auxiliaire de bureau, de l'enseignant au préposé aux bénéficiaires. Cette loi prescrit « …notamment, de préserver et de renforcer la confiance des citoyens dans l'intégrité et l'impartialité de la Fonction publique ainsi que de maintenir un haut niveau de qualité des services qui leur sont rendus ».

Misère! C'est sûr que ces deux-là savent pas lire! Ou alors, ils ne se croient pas gouvernés par la Loi. Pasque moi, j'en ai vu, en masse, du monde se faire ramasser, pour avoir transgressé la lettre de ce règlement... j'allais dire « à la con». Mais je me retiens! Ce n'est pas le règlement le problème, c'est ce qu'on en fait. C'est le même règlement qui sanctionne un fonctionnaire d'avoir accepté un gâteau aux bananes, d'un citoyen reconnaissant, dans l'exercice de ses fonctions et qui, manifestement, ignore les corruptions crasses et dégoulinantes de nos dirigeants. Deux poids sur la même mesure et voilà que vous creusez votre tombe lorsque vous travaillez avec une pelle. Je n'ose pas imaginer lorsque vous travaillez avec nos vies !

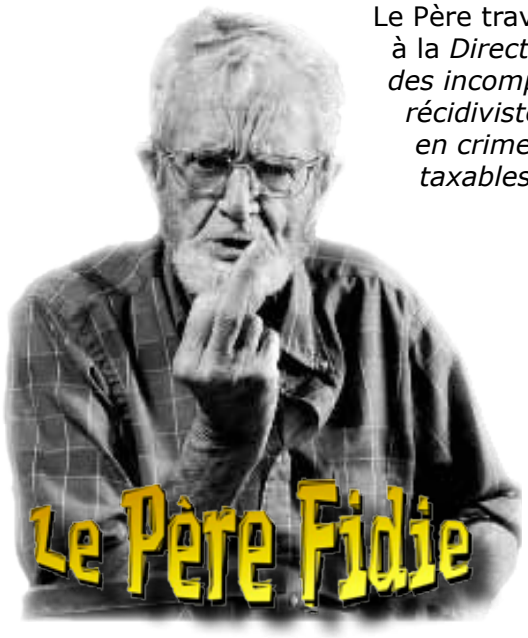

Le Père travaille à la *Direction des incompris récidivistes en crimes taxables*.

Nous, les techniciens de la Loi, les opérateurs de règlements et les conducteurs de procédures sommes exposés à exécuter les accommodements que réclament nos maîtres. Nous, les gardiens du trésor public, les garagistes de la mécanique d'Etat, les inspecteurs de la Souveraine, sommes maintenant les pions de votre gestion de risque. En plus de bâcler des processus tatillons dictés par la cadence accélérée des coupures de postes et fermer les yeux sur vos fragiles protocoles d'intégrité, ce règlement disciplinaire nous musèle de toute dénonciation.

Si le Règlement sur l'éthique et la discipline vise la loyauté et la rectitude des fonctionnaires, plutôt que le contrôle budgétaire attendu par le public, c'est justement ce contrôle budgétaire qui rend la menterie virulente au coeur des systèmes ministériels de contrôle. Car la transgression constante de ces contrôles, que ce soit pour acheter une brocheuse ou réparer un immeuble, finit aussi par banaliser les autres négligences.

Témoin de l'indéfendable, nous n'avons que des sous-ministres Savoie et des ministres Daoust à qui dénoncer ces menteries. Personnellement, je n'espère pas de règlements supplémentaires pour contrer ces lacunes dénoncées. Juste des dirigeants honnêtes !

RECRUTEMENT

Nous sommes à la recherche d'une cinquième personne désirant participer à la conception trimestrielle de notre journal régional.

Le travail consiste à lire tous les textes reçus et à assister à une rencontre où nous discutons de ces textes, des images qui les accompagnent ainsi que la thématique de la couverture.

Un intérêt envers la publication unique à notre région est l'atout prioritaire pour la personne candidate.

Les personnes intéressées sont invitées à écrire un texte de 400 mots, expliquant leurs intérêts envers la communication écrite et leur implication syndicale.

Veuillez transmettre le tout à louis.jubinville@sfpq.qc.ca avant le 23 septembre 2016.

Crédits: journalducameroun.com

Le Rassembleur est le journal régional du SFPQ Montréal — Laval accessible à l'ensemble de ses membres.

Commentaires et articles :
SFPQ Montréal — Laval
Le Rassembleur
425, de Maisonneuve Ouest, bureau 1005
Montréal (Québec) H3A 3G5
lerassembleur@sfpq.qc.ca

Consultez nos éditions en ligne!
http://www.sfpq.qc.ca/publications/rassembleur/

Photos reproduites sous licence Creative Commons, *sans droit ou du domaine public, avec crédit selon le cas*
Reproduction des textes permise
à condition d'en mentionner la source

Dépôt légal BAnQ et BAC

Comité régional d'information
Représentant régional responsable: Louis Jubinville
Représentante de la condition féminine: Nathalie Labelle
Représentante des jeunes: Karine Dextras-Paquette
Représentante locale #1: Jolyne Tessier
Représentant local #2: Vacant

Révision des textes :
Sylvie Lafortune

Mise en page et infographie :
Jolyne Tessier

Illustrations :
Louis Jubinville
Marie-Pier Paquette
Ya Ching Ts'Ao

Prochaine date de tombée: 30 septembre 2016